SMIRTOM DE LA REGION DE L'AIGLE 61305 L'AIGLE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères de la Région de L'AIGLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'ORNE

Séance du 20 janvier 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt janvier à dix neuf heures, les membres du Bureau Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Beaufai, sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	14
PRESENTS	12
VOTANTS	12

Etaient présent(e)s:

parties.

<u>Titulaires</u>: Mesdames et Messieurs ADOLF, BERNARD, BOUILLAULT, COLLET, GANDAIS, GOUEDARD, GOUSSIN, HEBERT, JUSZEZAK, MATHIAS, NETZER, PINART.

<u>Etaient absents excusés</u>: Mmes BRIANCEAU, LEONARD. <u>Egalement présents</u>: Mr ROUSSEAU, Mme MERCIER.

DATE DE LA CONVOCATION 13 janvier 2022

Madame Mathias a été nommée secrétaire de séance.

OBJET

Délibération N°2022-01

Monsieur NETZER informe les membres du bureau syndical que notre marché de reprise du bois se termine le 28 février 2022.

PROLONGATION

MARCHE 2021-1

Actuellement le marché du traitement du bois est signé avec SEP Valorisation pour un montant de 55 € H.T la tonne traitée. Ce marché peut être reconduit pour une période maximum d'un an, sur accord des deux

SEP étant d'accord pour renouveler le marché aux mêmes conditions pour un an, nous proposons une prolongation.

TRAITEMENT

Après délibération, les membres du bureau syndical acceptent à l'unanimité la prolongation du marché de traitement du bois pour un an, avec l'entreprise SEP Environnement à compter du 1er mars 2022, à 55 € H.T/Tonne.

Pau SMIRTOM

Dominique NETZER

DU BOIS

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour copie conforme.

Accusé de réception en préfecture 061-256102179-20220120-2022-01-DE Date de télétransmission : 01/02/2022 Date de réception préfecture : 01/02/2022